RÉUNION DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019 de 15h à 16h 30 au siège social de l'Association du lotissement de la « Ferme de Taussat »

Suite à notre courrier du 4 septembre 2019 envoyée à la mairie de Lanton, Mr Devos adjoint au maire et Mr Oliveira adjoint délégué Services Techniques – Bâtiments – Infrastructure ont répondu favorablement pour rencontrer l'Association sur site.

L'Association était représentée par Yann Malet, Président, Nadine Bourbon-Pallas secrétaire, Mr Bourbon-Pallas Henri, membre.

Points abordés :

i. Problèmes relatifs à la voirie sur le lotissement. (état, signalétique).

Au cours des ans et en plusieurs endroits, la chaussée du lotissement s'est détériorée au point d'être très endommagée, dangereuse même sur certains passages, (bosses importantes imputables aux racines des pins). La mairie connaissait le problème qui existe sur d'autres endroits et mentionne les 85 kms de routes communales à entretenir. Chaque année la commune consacre 800 000 euros pour l'entretien des routes, sur l'année 2019 il n'y a plus de possibilités. En 2020, il est possible d'envisager les réfections prioritaires sur le lotissement. Les constats des priorités se feront in situ en fin de réunion.

Il est envisagé que des panneaux « zone 30 » soit placés sur les deux entrées du lotissement pour une meilleure sécurité. Les panneaux existant seront déplacés le long des 2 places. Le lotissement est déjà limité à 30 km/h le modification vise donc à améliorer l'application de cette réglementation.

ii. La reforestation du lotissement.

Nous avons mentionné le fait que les arbres tombés lors des tempêtes depuis la création du lotissement n'ont pas été remplacés. Or, plus le couvert boisé s'éclaircit plus il est fragile. Depuis 2010 l'entretien des espaces collectifs du lotissement revient à la commune. Sur le principe, la mairie n'est pas opposée au contraire. On s'entendrait donc pour 5 arbres à planter par an (chêne liège, pins maritimes ou parasol) tout cela s'inscrivant opportunément dans un plan multi-annuel, (le coût des arbres étant important, de l'ordre de 400 euros par arbre.) La mairie dispose d'un programme d'arrosage pour ces plantations.
Un plan de masse avec les arbres du lotissement de 2004 est demandé à Mr Devos, ceci afin de pouvoir comparer les arbres aujourd'hui avec l'existant 2004. Mr Devos pense qu'il a ce document.

iii. Demande effectuée pour planter des arbres, (prise en charge par l'Association.).

La mairie est favorable à ce que l'association puisse planter des arbres fruitiers ou autres bien adaptés à notre région sur ces mêmes espaces verts collectifs: Néfliers, arbousiers, figuiers ou noisetiers etc. à l'occasion de moments festifs, naissance d'un enfant par exemple. L'association sera responsable de l'arrosage.
Pour cela, une demande d'autorisation doit être faite et les emplacements entendus avec la mairie afin qu'ils puissent être portés sur le plan de masse.

iV. Constats sur site

Mr Devos, Mr De Oliveira, Mr Malet et Mr Bourbon-Pallas ont fait un constat sur site des points de difficultés. Lors de ce constat Mr De Oliveira a dit qu'il aller essayer de voir si un passage de tonte supplémentaire avant l'hiver était possible sur les 2 places pour les nettoyer des hautes herbes et ronces

Les pins morts ou en équilibre instables seront abattus:

A Lanton le 11 septembre 2019.
Pour l'Association, Nadine Bourbon-Pallas, secrétaire.